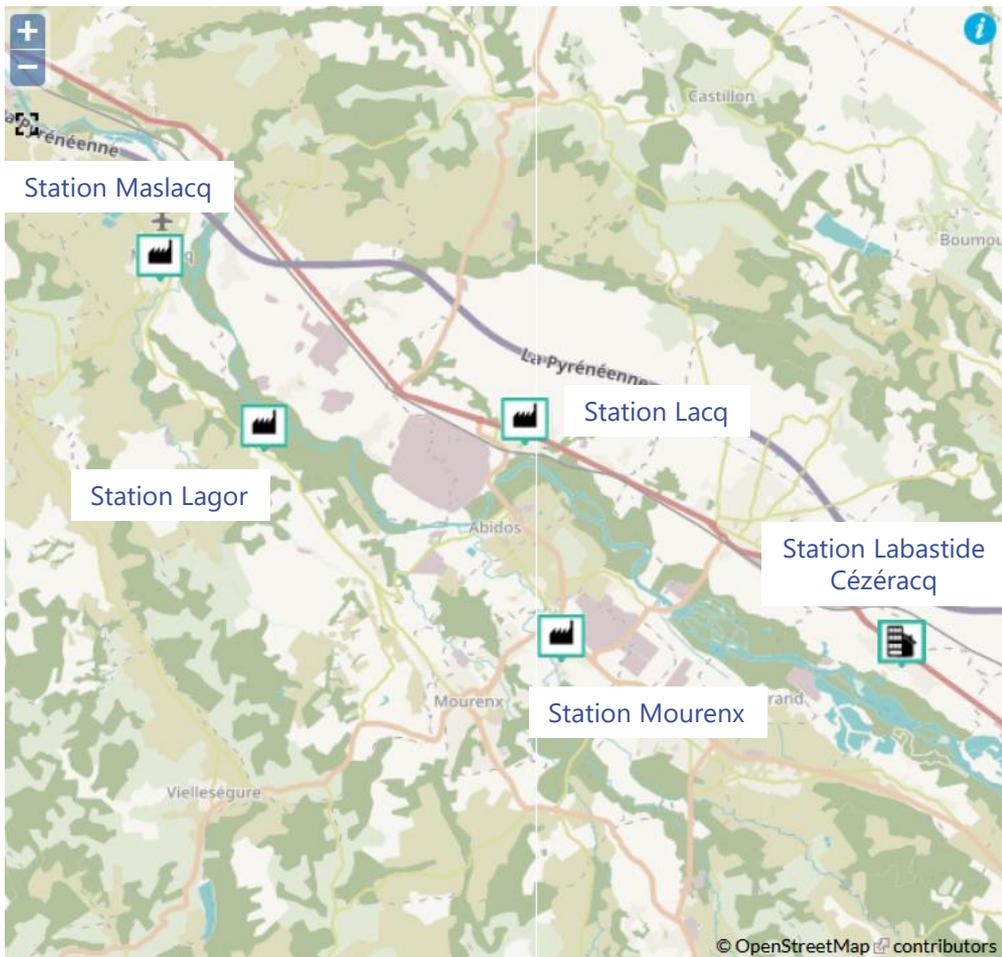


➤ Bilan 2020 de la qualité de l'air

Bassin de Lacq

CSS Bassin de Lacq – 14 septembre 2021

Le dispositif de surveillance



Localisation des stations de mesure du bassin de Lacq

Légende

- Industrielle/Rurale
- Trafic/Rurale
- Fond/Périurbaine
- Industrielle/Périurbaine
- Trafic/Périurbaine
- Fond/Rurale
- Fond/Urbaire
- Industrielle/Urbaire
- Trafic/Urbaire
- Observation spécifique



Classifications nationales des stations suivant des typologies (urbain - péri urbain - rural) et des influences (industrielle - trafic - fond)

Le dispositif de surveillance sur le bassin de Lacq

ACCREDITATION COFRAC
N° 1-6354*
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Nom station	Implantation	Influence				
		NO ₂	NO _x	PM10	O ₃	SO ₂
ZI Lacq - Lacq	Rurale Proche	Industrielle				Industrielle
ZI Lacq - Labastide-Cézéracq	Rurale Régionale	Fond	Fond	Fond	Fond	Industrielle
ZI Lacq - Lagor	Rurale Proche					Industrielle
ZI Lacq - Maslacq	Rurale Proche					Industrielle
ZI Lacq - Mourenx	Rurale Proche	Industrielle				Industrielle

Polluants réglementés par les directives européennes (hors PUF – H₂S)

Confinements et qualité de l'air 2020

Éléments régionaux pour apprécier la situation locale

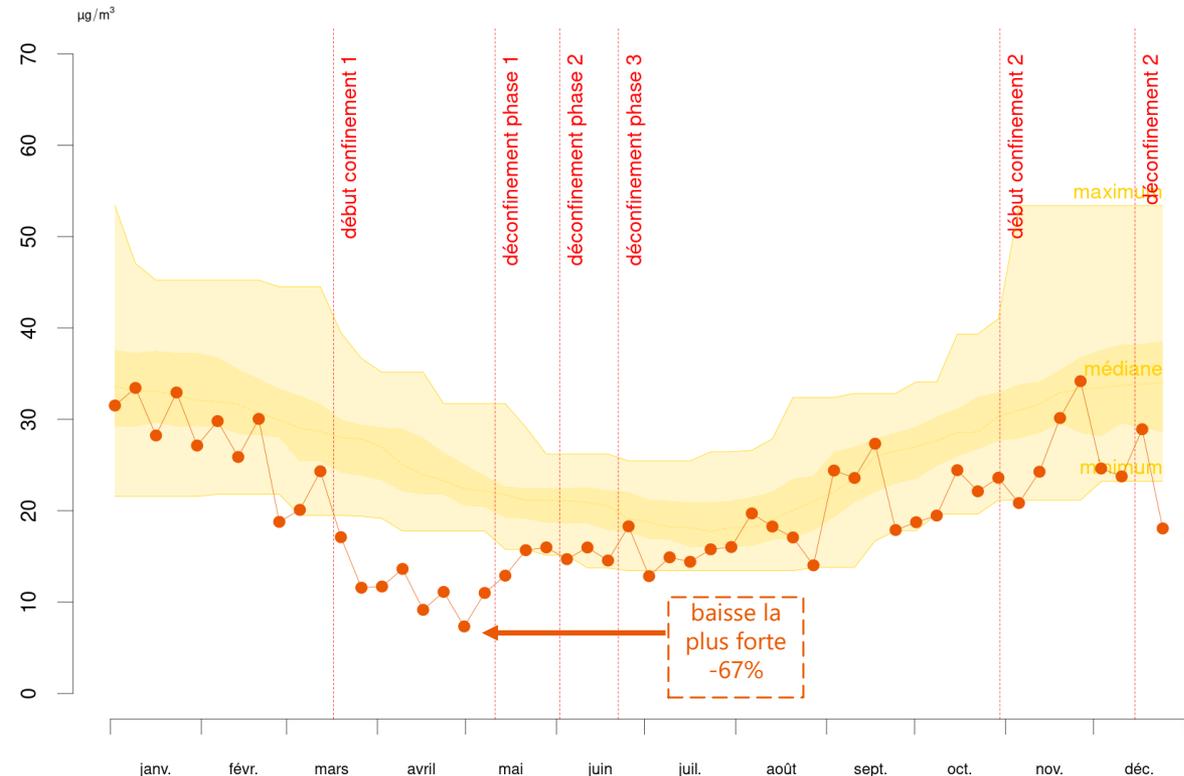
Des disparités pour les polluants

Impact le plus positif du confinement sur les concentrations en NO_2 dioxyde d'azote

La raison : émis essentiellement par le trafic automobile.

-56% des concentrations moyennes lors du 1^{er} confinement par rapport à la période 2015-2019.

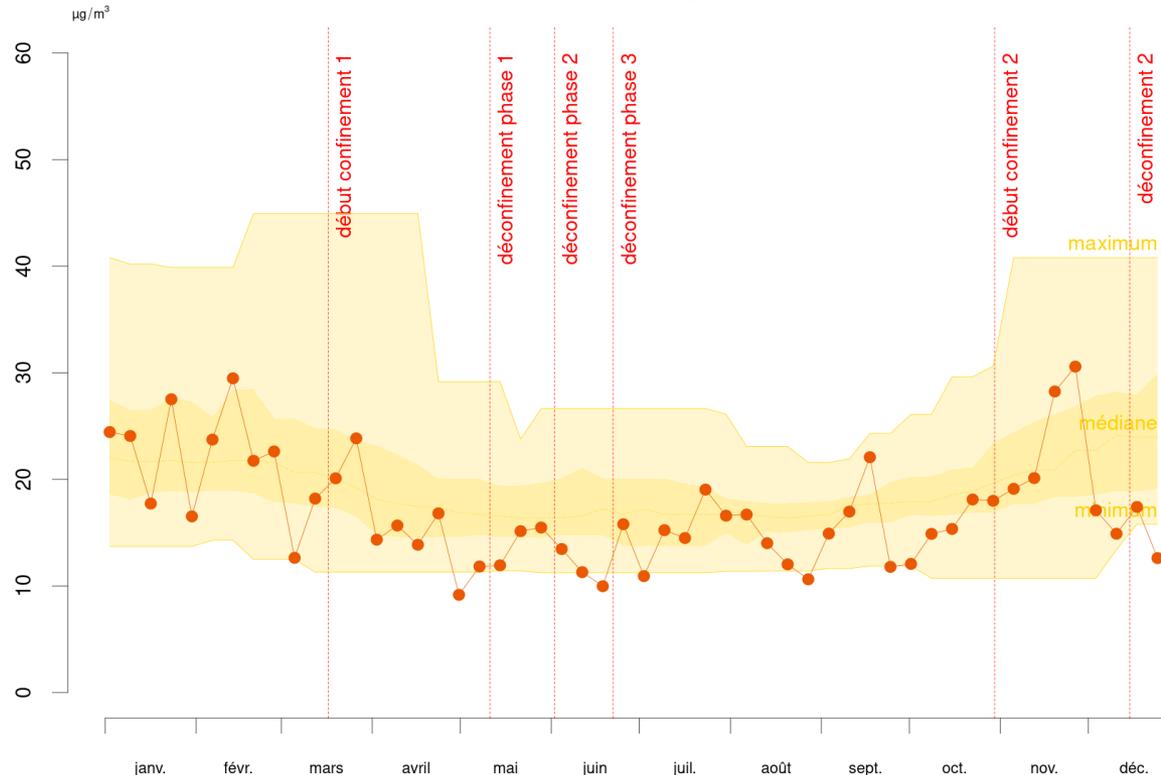
Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires de dioxyde d'azote NO_2 dans l'air de la région près des axes de circulation en 2020 (points) en comparaison des normales de saison (aplats colorés)



Confinements et qualité de l'air 2020

Éléments régionaux pour apprécier la situation locale

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires de particules en suspension PM10 dans l'air de la région près des axes de circulation en 2020 (points) en comparaison des normales de saison (aplats colorés)



Impact négligeable ou inexistant sur les concentrations PM10, PM2,5 et ozone

Les raisons :

PM10 et PM2,5 :

multiples sources de rejets, pas toutes contraintes lors des confinements (agriculture, chauffage,...).

Ozone : dépend des conditions météorologiques (ensoleillement notamment).

Les polluants d'origine industrielle dépendent notamment du fonctionnement des installations.

Résumé – bilan vis-à-vis des seuils pour les polluants mesurés

Bassin de Lacq

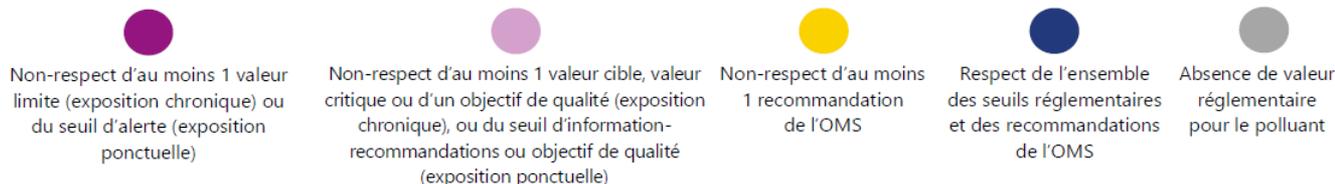
Exposition chronique

- » **Valeurs limites** : aucun dépassement
- » **Objectifs de qualité** : dépassements ozone (O₃) (végétation)
- » **Recommandations OMS** : aucun dépassement

Exposition ponctuelle

- » **Seuils d'information et de recommandations** dépassés :
 - ✦ PM10
 - ✦ SO₂ (sans procédure associée, conditions non réunies)
- » **Seuil d'alerte** aucun dépassement
- » **Recommandations OMS** : dépassements pour O₃, SO₂
- » **Objectif de qualité** dépassé pour O₃ (santé)
- » **Valeurs limites horaire/journalière** respectées

Polluants	Situation en matière		Détail
	d'exposition chronique	d'exposition ponctuelle	
NO ₂	●	●	Respect de la réglementation
NOx	●	●	Absence de mesures en station rurale régionale de fond, conformément au dispositif de surveillance d'Atmo Nouvelle-Aquitaine
PM10	●	●	Seuil d'information/recommandations dépassé sur la station de Labastide Cézéracq
PM2,5	●	●	Absence de mesures conformément au dispositif de surveillance d'Atmo Nouvelle-Aquitaine
O ₃	●	●	Objectif de qualité pour la protection de la santé (120 µg/m ³ sur 8 heures) et objectif de qualité pour la protection de la végétation (AOT40) dépassés sur la station rurale de fond Labastide-Cézéracq
SO ₂	●	●	Aucun dépassement des seuils d'exposition chronique Dépassements ponctuels des recommandations OMS (niveau journalier) sur toutes les stations sauf celle de Labastide-Cézéracq et du seuil d'information/recommandations (stations de Lacq et Maslacq).
CO	●	●	Absence de mesures conformément au dispositif de surveillance d'Atmo Nouvelle-Aquitaine
C ₆ H ₆	●	●	
B(a)P	●	●	
As	●	●	
Cd	●	●	
Ni	●	●	
Pb	●	●	



Résumé – épisode de pollution atmosphérique (département 64) hors procédure industrielle

Seules les PM10 sont concernées (aucun épisode pour SO₂, O₃ et NO₂)

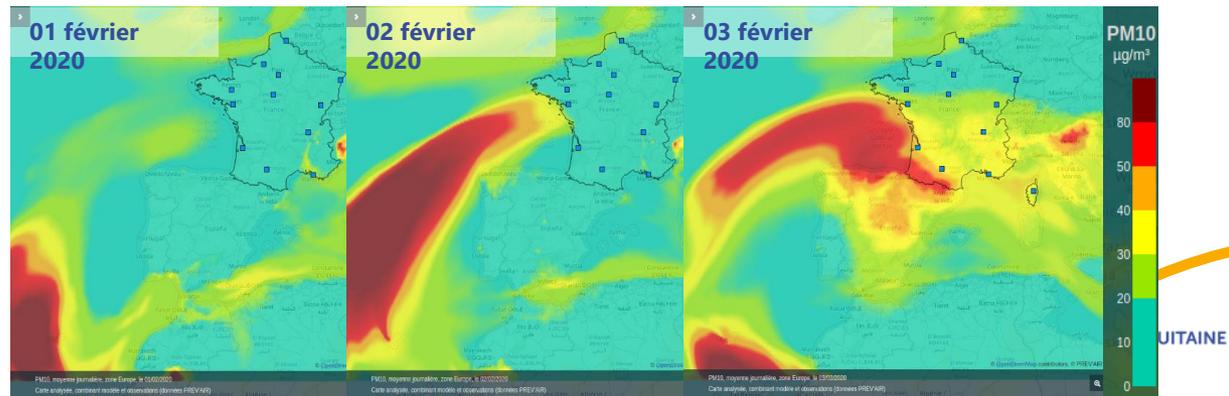
15 jours d'épisode de pollution en 2020 en Nouvelle-Aquitaine : 7 départements concernés

Date	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87
03/02/20							●		●			
28/02/20		●				●	●	●	●			
29/02/20							●		●			
28/03/20										●	●	
23/11/20						●						
24/11/20						●						
28/12/20						●	●					

●
SIR aux PM10

SIR Seuil d'Information et de Recommandations
SAL Seuil d'Alerte

03/02/2020 : poussières désertiques
28 et 29/02/2020 : embruns marins et poussières désertiques



Résumé – épisode de pollution atmosphérique

Arrêté préfectoral sur le bassin de Lacq

Pas de dépassement de la procédure d'alerte sur les polluants réglementés dans l'arrêté préfectoral :
NO₂ – SO₂ – PM10

Critère : Dépassement du seuil sur 2 stations dans un intervalle de 3 heures ou moins

DIOXYDE D'AZOTE (NO ₂)	
Seuil d'alerte	400 µg/m ³ pour la valeur horaire sur 3 heures consécutives (ou 200 µg/m ³ si « SIR » déclenché la veille et le jour même et si risque de dépassement pour le lendemain)
Seuil d'information et de recommandations (SIR)	200 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire

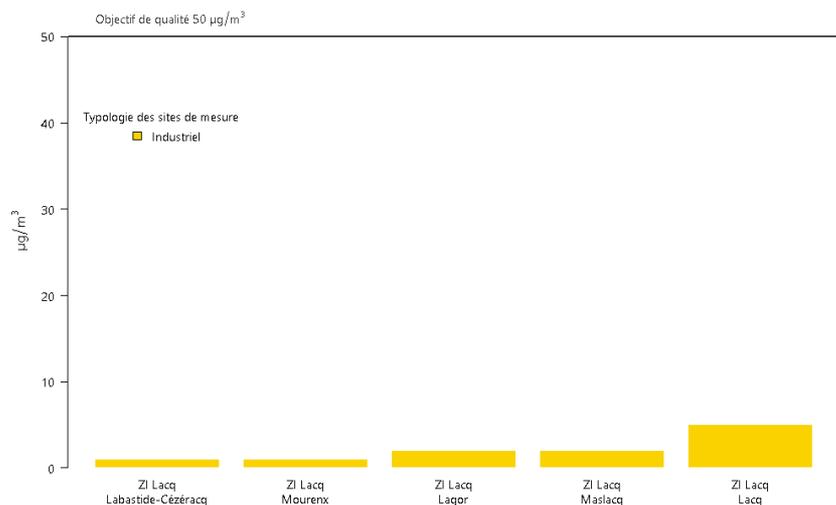
DIOXYDE DE SOUFRE (SO ₂)	
Seuil d'alerte	500 µg/m ³ pour la valeur horaire sur 3 heures consécutives
Seuil d'information et de recommandations	300 µg/m ³ pour la valeur moyenne horaire

PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)	
Seuil d'alerte	80 µg/m ³ pour la valeur moyenne journalière
Seuil d'information et de recommandations	50 µg/m ³ pour la valeur moyenne journalière

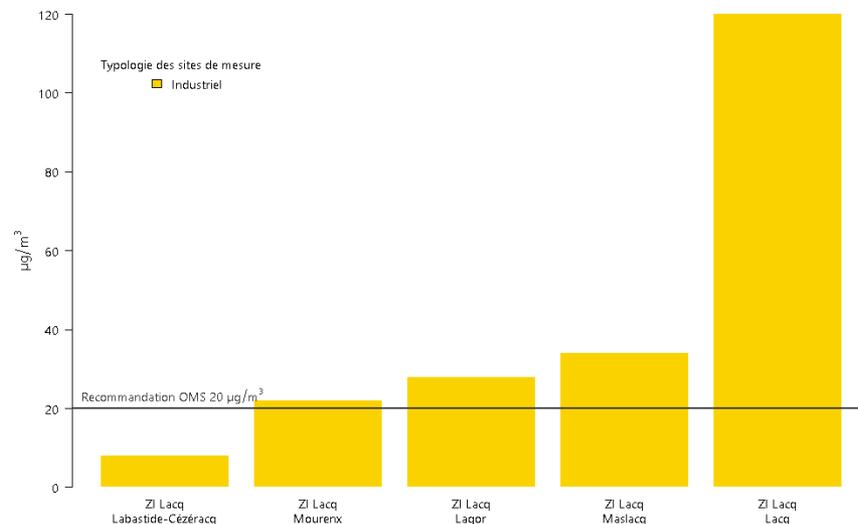
Focus sur le dioxyde de soufre en 2020

Dioxyde de soufre (SO₂) :

Pollution chronique SO₂ : objectif de qualité respecté (moyenne annuelle)



Pollution ponctuelle SO₂ : recommandations OMS - maximum journalier dépassé



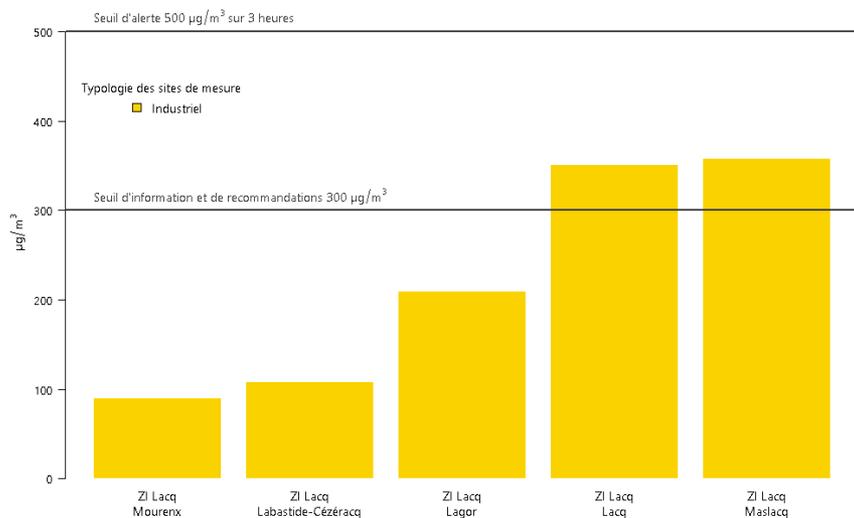
Et valeur limite journalière respectée
(maximum 3 jours qui dépassent 125 µg/m³)

Focus sur le dioxyde de soufre en 2020

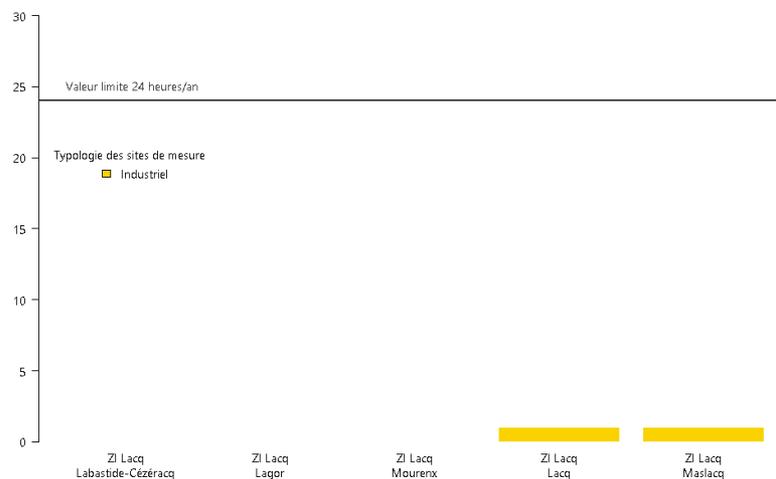
Dioxyde de soufre (SO₂) : quelques « pics » horaires ou journaliers d'origine industrielle

» Les seuils d'exposition chronique sont respectés

Pollution ponctuelle SO₂ : maximum horaire au regard des seuils d'information recommandations et d'alerte (dépassement sur 2 stations) hors procédure d'alerte



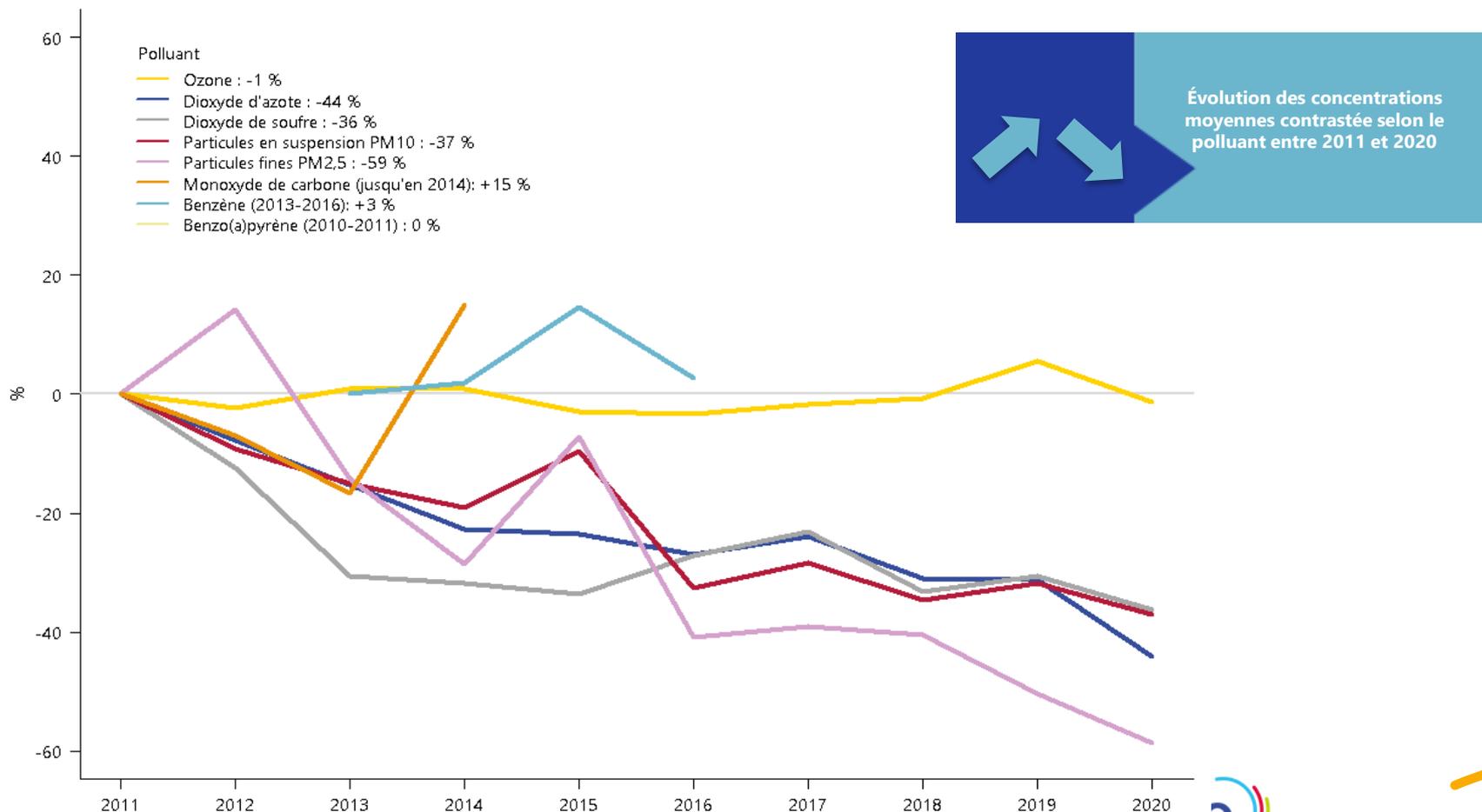
Pollution ponctuelle SO₂ : nombre d'heures de dépassement du seuil de 350 µg/m³



=> valeur limite horaire respectée

Focus sur le dioxyde de soufre en 2020

Evolution des moyenne 2011-2020 en Pyrénées-Atlantiques (SO2 : bassin de Lacq)

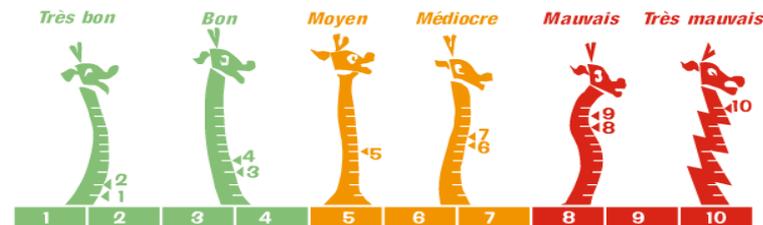




Éléments de connaissance sur le nouvel indice de la qualité de l'air

CSS Bassin de Lacq – 14 septembre 2021

L'indice ATMO : jusqu'à fin 2020



- **Un outil de communication : un indice pour connaître tous les jours la qualité de l'air de fond dans les agglomérations urbaines**
 - A chaque niveau correspond **un chiffre** (de 1 à 10), **une couleur** (vert, orange ou rouge) **et un qualificatif** (de très bon à très mauvais)
- **Un mode de calcul défini par arrêté ministériel depuis 2000**
 - **Calculé chaque jour**, pour le jour même et le lendemain
- **La prise en compte de 4 polluants :**
 - O₃, NO₂, PM10 et SO₂

Le nouvel indice ATMO depuis 2021 : principales évolutions

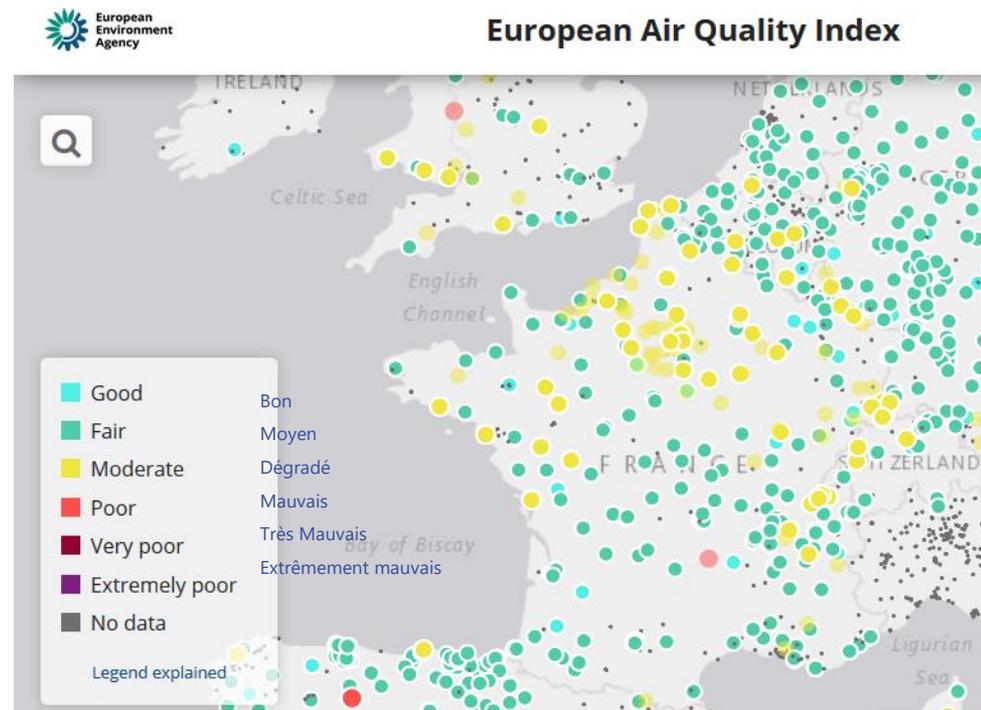
Cf. arrêté ministériel du 10 juillet 2020

- **Alignement sur les seuils du nouvel indice européen :**

- Introduction des PM_{2,5} ;
- 6 niveaux au lieu de 10 ;
- Nouveaux qualificatifs et couleurs : du bleu (bon) au magenta (extrêmement mauvais) ;
- Disparition des chiffres ;

- **Indice calculé sur l'ensemble du territoire :**

- Par agrégation des polluants mesurés ou modélisés sur une zone géo. représentative (= EPCI ou infra).

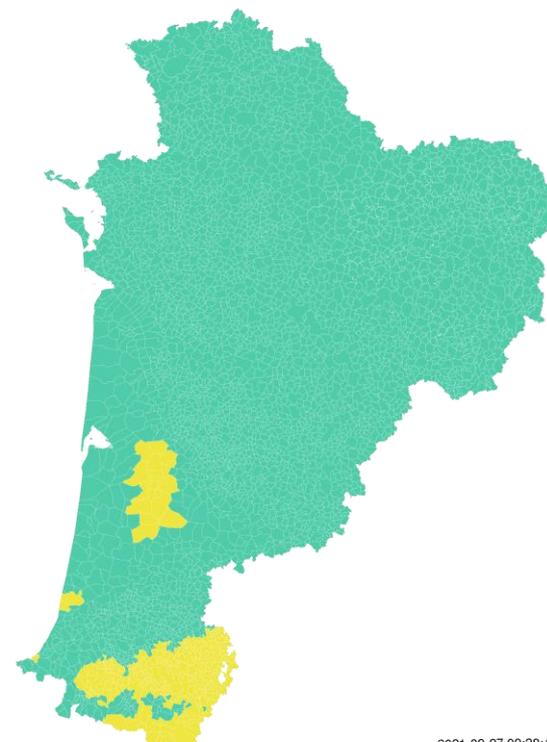


<https://airindex.eea.europa.eu>

Le nouvel indice ATMO depuis 2021 : principales évolutions

Exemple du bassin de Lacq

- **Indice prévisionnel** : calculé par modélisation (modèle PREVAIR INERIS) + injection chaque heure des données de mesure SO_2 des stations pour permettre l'évolution de l'indice en fonction de la situation locale
- **Indice de la veille** : prise en compte des données aux stations sinon des données assimilées (modélisation + résultats stations)



		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	11-20	21-25	26-50	51-75	>75
Moyenne journalière	PM10	0-20	21-40	41-50	51-100	101-150	>150
Max horaire journalier	NO2	0-40	41-90	91-120	121-230	231-340	>340
Max horaire journalier	O3	0-50	51-100	101-130	131-240	241-380	>380
Max horaire journalier	SO2	0-100	101-200	201-350	351-500	501-750	>750

concentrations exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Conséquences du nouvel indice ATMO

→ Ex. des agglomérations de + de 100 000 hab. sur la période 2018/19

% jours avec un indice dégradé ou pire	Indice ATMO jusqu'à 2020	Indice ATMO actuel (2021)
Angoulême	0 à 1%	6 à 17%
Bayonne	1 à 3%	15 à 31%
Bordeaux	2 à 4%	22 à 37%
La Rochelle	0 à 1%	13 à 16%
Limoges	2 à 3%	22 à 31%
Pau	0 à 2%	8 à 24%
Poitiers	2 à 3%	19 à 27%

Nouvel indice, ce qu'il faut garder en tête

Des atouts :

- Un indice + représentatif de l'état de la qualité de l'air en France ;
- Un indice + en phase avec les attentes des citoyens ;
- Un outil de communication à la disposition des bulletins d'information (médias divers), pour mieux informer et sensibiliser ;

Mais :

- Cet indice pourra donner le sentiment d'une dégradation de la qualité de l'air ;
- Il n'a pas vocation à être un outil de gestion des pics de pollution ;
- Il ne permet pas de dégager des tendances d'évolution.

Merci de votre attention

Rémi FEUILLADE

Directeur Délégué Production Exploitation
rfeuillade@atmo-na.org